

Elections 2012

Cinq propositions pour un quinquennat de développement durable et solidaire

Réponse de Nicolas Sarkozy, UMP

MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France signe et ratifie le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui met en place une procédure de plainte internationale pour les victimes de violations de ces droits.

Aux Nations Unies comme dans toutes les autres enceintes multilatérales, la France est à l'avant-garde de la promotion des droits de l'homme, que ce soit dans le domaine des droits politiques et des libertés fondamentales, ou dans celui des droits économiques, sociaux et culturels. Dès 1966, notre pays avait adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). A la différence du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le PIDESC ne prévoyait pas de mécanisme de communications, individuelles ou collectives.

Le Protocole facultatif au PIDESC adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 2008 y remédie : toute personne ou tout groupe de personnes estimant être victime de violations de droits énoncés dans le PIDESC peut désormais soumettre une communication écrite au Comité des droits économiques et sociaux. Ce protocole a été ouvert à la signature en septembre 2009 et entrera en vigueur quand 10 Etats l'auront ratifié (8 à ce stade). Tout comme elle avait activement participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du PIDESC, la France s'est fortement engagée en faveur de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies du protocole facultatif, qui en est son complément indispensable. Dès que nous aurons pris les mesures législatives rendues nécessaires par l'incorporation en droit interne de ce protocole facultatif, la France signera et ratifiera celui-ci.

MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France adopte dès 2012 une loi de programmation et d'orientation pluriannuelle pour permettre le débat démocratique et renforcer la transparence et la redevabilité comme fondements de la politique de coopération.

Je suis très attaché au débat sur l'aide au développement. Cette politique est pour moi l'un des principaux piliers de notre action internationale, comme j'ai voulu le démontrer en en faisant un thème prioritaire de notre double présidence du G8 et du G20 en 2011.

J'ai souhaité qu'une stratégie nationale soit définie en 2010 pour les 10 prochaines années. J'ai voulu qu'elle le soit en associant la société civile et la représentation nationale à la préparation de ce document stratégique. Quatre piliers ont pu ainsi être définis pour le pilotage de notre politique de coopération : contribuer à une croissance « durable et partagée », lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités, préserver les biens publics mondiaux, promouvoir l'Etat de droit. Ces 4 priorités traduisent à la fois l'attachement de la France aux principes qu'elle a toujours défendus sur la scène internationale et la volonté de mettre en œuvre de façon pragmatique les objectifs fixés par l'ONU.

J'ai souhaité que la France se dote d'un budget triennal, mis à jour tous les deux ans, pour assurer la prévisibilité budgétaire dont ont besoin les services de l'Etat, les opérateurs publics, la société civile et nos partenaires. Cela a constitué une véritable révolution qui a démontré son efficacité alors même que notre système budgétaire était soumis à des contraintes historiques avec la crise, la relance puis la stratégie de redressement des comptes. Le budget triennal que nous avons arrêté en 2010 et que nous exécutons aujourd'hui, a fixé les crédits budgétaires de l'aide publique au développement pour 2011 et 2012 et donne des indications sur leur niveau 2013. Un nouveau budget pluriannuel sera donc bien préparé dès cet été 2012.

Je me suis par ailleurs déjà engagé à rendre compte chaque année des résultats de notre politique de coopération. Ce devoir de transparence est un impératif pour les contribuables français, qui ont le droit de connaître l'impact de notre aide au développement. Il l'est aussi pour nos partenaires étrangers bénéficiaires de cette aide : j'ai ainsi proposé au nom de la France à l'ensemble du G8 dès 2009 un exercice annuel de compte-rendu de la mise en œuvre de nos engagements. Mais je souhaite aussi que les pays bénéficiaires s'engagent de leur côté à rendre compte régulièrement des efforts qu'ils entreprennent afin d'assurer la meilleure efficacité de nos interventions et de justifier de l'emploi de nos contributions.

MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France augmente son aide publique au développement. Cette augmentation se traduit par un accroissement des financements sur dons, bilatéraux et multilatéraux, qui reviennent, au minimum, au niveau de l'année 2007 dès 2013 (soit 315 millions pour les dons bilatéraux).

La France a augmenté son aide au développement de 30% depuis 2007. En 2010, à elle seule, elle représentait 10% de l'APD mondiale, alors que son poids dans l'économie mondiale est de peu supérieur à 4%. Malgré la crise, la France a consacré à l'APD 0,50% de son PIB en 2010, atteignant quasiment l'objectif intermédiaire de l'Union européenne fixé à 0,51%, alors que beaucoup de nos partenaires européens et non-européens, confrontés aux mêmes contraintes financières et budgétaires, ont fait le choix de réduire sensiblement leur aide. La France est aujourd'hui le deuxième contributeur relatif du G8 derrière le Royaume-Uni. Voilà pour les faits.

L'augmentation des prêts bilatéraux depuis 2007 n'a pas été un choix par défaut. Au contraire, c'est parce que nous avons décidé de faire de l'Agence française de développement le grand opérateur de la coopération française que nous avons pu développer une activité de prêts correspondant aux demandes de nos partenaires en développement, dans le domaine des infrastructures, comme dans celui de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement ou encore de la lutte contre le changement climatique. La proportion des dons bilatéraux a diminué en proportion de l'augmentation sur la période des dons multilatéraux : la France a voulu être au rendez-vous des attentes de la communauté internationale pour lutter contre les grandes pandémies, Sida, tuberculose et paludisme – en portant sa contribution annuelle au Fonds mondial à 360 millions d'euros par an, deuxième contribution mondiale – et pour soutenir les campagnes de vaccination et immunisation de l'alliance GAVI – en augmentant de 100 millions d'euros sa contribution à la conférence de Londres de juin 2011.

Je connais ce débat entre partisans de l'aide bilatérale et défenseurs de l'aide multilatérale. En réalité, je souhaite que nous ne nous perdions pas en débats théologiques. La France ne doit avoir qu'une seule doctrine : privilégier l'efficacité de l'aide, où chaque euro dépensé obtient le plus fort impact. Les dons bilatéraux seront donc désormais concentrés sur 14 pays prioritaires d'Afrique subsaharienne, afin d'aider à financer les secteurs sociaux, comme l'éducation et la santé. Nous poursuivrons notre effort en faveur des fonds multilatéraux qui montrent leur efficacité. Et nous continuerons de développer notre activité de prêts bilatéraux pour accompagner le décollage des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique.

J'ajoute qu'à partir de 2013, une part des recettes de la taxe sur les transactions financières sera affectée à la mission APD, ce qui complètera les financements disponibles aujourd'hui sans s'y substituer. La restauration des marges de manœuvre budgétaire liée à la réduction de notre déficit permettra une augmentation progressive du budget d'APD vers l'objectif de 0,7%, que je souhaite voir atteindre au plus près possible de 2015.

MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France met en place dès 2012 une taxe sur les transactions financières pour un développement durable et solidaire, additionnelle à l'APD. Elle la promeut activement aux niveaux européen et international.

Depuis plusieurs années, la France s'est engagée sur la scène internationale en faveur des financements innovants pour le développement : c'est sur une initiative française qu'a été lancée, en 2006, la taxe sur les billets d'avion. J'ai confirmé mon soutien à cette initiative dès mon entrée en fonction. De la même manière, la France contribue au financement de l'alliance GAVI à travers la facilité IFFIm, dont j'ai été à l'origine, en tant que ministre des Finances, avec le Chancelier de l'Echiquier Gordon Brown.

Je me suis personnellement engagé afin de donner une impulsion nouvelle aux discussions internationales sur les financements innovants, notamment dans le cadre des négociations sur la lutte contre le changement climatique. J'ai ainsi obtenu que la communauté internationale décide de consacrer 100 Mds\$ par an à l'aide aux pays en développement pour les aider à s'adapter au changement climatique, mais aussi à contribuer à la lutte contre le réchauffement : une partie de ces sommes doit provenir de financements innovants. La France a depuis lors obtenu d'inscrire le financement de la lutte contre le changement climatique à l'agenda du G20.

Lors de notre présidence du G20, j'ai obtenu que pour la première fois, les Leaders débattent de la création d'une taxe sur les transactions financières. Bill Gates, à qui j'avais demandé de me remettre un rapport sur le financement du développement, a conclu à la faisabilité de cette taxe. La discussion tenue à Cannes a permis de faire évoluer les positions et près de la moitié des membres du G20 ont exprimé leur soutien à cette idée. Je poursuivrai le travail de conviction au sein de ce groupe.

En ce qui concerne la France, j'avais indiqué avant le Sommet de Cannes que nous donnerions l'exemple en créant à titre national une taxe sur les transactions financières. C'est chose faite. Confirmée par un vote solennel de l'Assemblée Nationale le 21 février 2012, cette taxe nationale entrera en vigueur le 1^{er} août. Le produit attendu de cette taxe en année pleine est de près de 1 milliard d'euros. L'assiette de cette taxe est plus large que celle de l'impôt de bourse supprimé en 2008, dont le produit était de 230 millions ; elle est toutefois moins étendue que celle prévue dans le projet de directive européenne qui rapporterait 7 milliards d'euros à la France, dans l'hypothèse d'une mise en œuvre par le biais de la coopération renforcée que j'appelle de mes vœux.

C'est pourquoi la prochaine étape est d'obtenir que l'Europe adopte une taxe sur les transactions financières. Le principe de la taxe sur les transactions financières a été validé par le Parlement européen le 8 mars 2010 et un projet de Directive a été présenté le 28 septembre 2011 par Michel Barnier. Ce projet prévoit une application de la taxe sur les transactions à partir de 2014, évaluant son produit à près de 55 milliard d'euros. Si de fortes divergences subsistent au sein du Conseil, la France a lancé, conjointement avec l'Allemagne et 7 autres pays, l'idée d'une coopération renforcée visant à accélérer la réalisation de ce projet. Je me battraï pour obtenir un accord dans les prochains mois.

MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

**La France renouvelle et renforce le dialogue formalisé avec les ONG.
La part d'aide publique au développement transitant par les ONG
est doublée.**

J'ai toujours veillé à entretenir un dialogue étroit avec les différentes organisations non gouvernementales, notamment lors de la préparation et de la conduite des négociations engagées dans le cadre du G8 et du G20, mais aussi de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique. J'ai également souhaité que les ONG puissent, dans les sommets organisés par la présidence française du G8 et du G20 en 2011, être au plus près du lieu des débats, afin d'être associés à ces événements pour lesquels leur contribution a toujours été appréciée. La poursuite de notre effort en matière d'aide au développement implique une coopération de longue haleine entre les pouvoirs publics et les ONG.

J'ai aussi souhaité que les ONG soient associées à la réflexion qui a conduit à adopter la stratégie de la coopération française pour les 10 prochaines années. Je tiens en outre à ce qu'une réelle liberté d'échange et de réflexion puisse être laissée aux acteurs du développement pour préparer les évolutions de notre politique en ce domaine. C'est pourquoi, je souhaite que le dialogue entre les ONG et les pouvoirs publics puisse s'inscrire dans un cadre renforcé. Le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Agence française de développement feront des propositions avant la fin de l'année pour renforcer les missions de leurs services en charge des relations avec les ONG.

Je m'engage par ailleurs à ce que les moyens de l'APD transitant par les ONG continuent d'augmenter et doublent. Nous venons déjà d'obtenir du Fonds mondial Sida, tuberculose et paludisme de flécher 5% de notre contribution annuelle, soit 18 millions d'euros, vers des opérations conduites par nos ONG dans les pays bénéficiaires de l'aide. Nous consacrerons davantage de nos moyens à des projets qui pourront être mis en œuvre sur le terrain par des ONG.